

**L'association Psy'Activ
recrute son/sa directeur(trice) général(e)**

Située près de Nantes (44), l'association Psy'Activ, créée par la Mutualité Sociale Agricole, gère des établissements pour personnes souffrant de troubles psychiques : 1 établissement sanitaire spécialisé en postcure psychiatrique (85 lits et 10 places), 1 ESAT (48 places), 1 service d'évaluation et d'accompagnement professionnel (250 bénéficiaires en file active). Elle est aussi l'actionnaire unique d'une entreprise adaptée CERAME Atelier.

Environ 100 salariés (80 ETP) pour l'association et 40 salariés pour l'entreprise.

Poste à pourvoir pour le 1^{er} mai 2018.

Missions :

Par délégation de la Présidente, le(la) directeur(trice) général(e) aura la responsabilité de la conduite des établissements et services gérés par l'association, et de l'entreprise adaptée en tant que gérant, ceci, dans le cadre des orientations et décisions prises par le conseil d'administration et l'actionnaire :

- actualisation et mise en œuvre du projet associatif et des projets d'établissement en collaboration étroite avec les directeurs,
- proposition d'évolution et de développement des activités de l'association, relation avec les autorités de contrôle et de tarification,
- gestion budgétaire et administrative des établissements et de l'association,
- gestion des ressources humaines et relation avec les instances représentatives du personnel,
- gestion commerciale et économique des ateliers des établissements (maraîchage, horticulture, restauration, etc.) et de l'entreprise adaptée,
- conduite et supervision de la démarche qualité, certification et évaluation interne / externe des établissements et services,
- développement des partenariats et présence sur les réseaux de proximité.

Profil :

- expérience réussie d'au moins 5 ans dans la direction générale ou d'un pôle important, d'établissements sanitaires et/ou médico-sociaux,
- titulaire du CAFDES ou diplôme de niveau 1 en gestion, économie ou droit de la santé,
- connaissances ou appétences dans le champ de la santé mentale,
- esprit rigoureux, capacité à établir un bon relationnel avec les personnels de cultures professionnelles différentes, les membres du conseil d'administration, l'ARS, le CD 44 et les partenaires institutionnels

Rémunération :

- rémunération selon Convention Collective de 1951

*Lettre + CV à adresser **avant le 22 janvier 2018** à Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – Bruno Lachesnaie – 19 rue de paris, CS 50070, 93013 Bobigny ou par courriel à : etablisements.blf@ccmsa.msa.fr*